

Décision

Générale

colonial

Décision n° 38 modifiant et complétant la décision n° 23 portant changement du nommé Issa Ali Mohamed.

n° 38

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 janvier 1947

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1947

Date du numéro
31 janvier 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 fixant les conditions de recrutement et de rétribution du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis : Vu la décision n° 23 en date du 9 janvier 1947 portant engagement du nommé Issa Ali Mohamed en qualité de chauffeur,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique.— L'article 2 de la décision n° 23 du 9 janvier 1947 est modifié ainsi qu'il suit : «

Article 2

Ta présente décision qui prendra effet à compter du 8 janvier 1947, sera enregistrée et communiquée partout où elle sera.

»

pour le Gouverneur en mission : L'Administrateur des colonies, chargé de l'expédition des affaires courantes, CHAM-BOREDON.